

Rentrée scolaire 2024/2025

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Comme chaque année, nous souhaitons vous apporter quelques informations sur la rentrée scolaire 2024/2025 concernant le fonctionnement des services périscolaires (garderies, restaurant scolaire, transport scolaire et pause méridienne).

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en avant les travaux de rénovation énergétique de l'école qui doivent contribuer à améliorer le confort d'accueil de tous les utilisateurs et le fonctionnement de l'école.

Ensuite, nous nous permettons d'évoquer quelques points de vigilance pour le bon fonctionnement des services périscolaires et la sécurité de tous :

- **Contexte « vigipirate urgence attentat » :**

Nous vous rappelons que la sécurité est l'affaire de tous. En tant que parents, vous ne devez pas vous attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la prise en charge de votre enfant. Tout comportement ou objet suspect doit être signalé. Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

- **Structure de jeux de l'école :**

Les enfants pouvant vous accompagner aux entrées et sorties de l'école ne doivent pas utiliser les jeux présents dans la cour.

- **Restaurant scolaire :**

Traitement médical :

Le personnel municipal chargé de la surveillance et du service de la restauration n'est pas habilité à administrer des médicaments, sauf si l'enfant dispose d'un P.A.I le prévoyant expressément (exemple : asthme).

Régimes alimentaires :

Il n'y a pas de régime alimentaire d'exception en dehors des particularités définies par la loi. Seuls les régimes alimentaires spécifiques et adaptés sont acceptés dès lors qu'ils font l'objet d'une

préconisation médicale (certificat médical). Dans ce cas particulier, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi avec les parents et la médecine scolaire sur sollicitation des parents.

- **Accueil périscolaire (garderie) :**

Les horaires de la garderie doivent impérativement être respectés. Dans le cas où un usager ne respecte pas ses horaires, il sera averti verbalement. Après deux avertissements verbaux, il sera appliqué une pénalité forfaitaire d'un montant de 5 euros.

IMPORTANT : le paiement de la garderie est dû quel que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

Toutefois, les enfants utilisant les transports scolaires seront accueillis gratuitement jusqu'à la prise en charge par l'équipe enseignante.

Pour contacter la garderie, vous pouvez appeler le numéro suivant : 07-88-89-02-65.

- **Transport scolaire :**

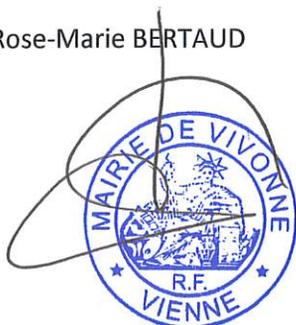
Si votre enfant utilise le transport scolaire, nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires de passage du bus pour éviter tout retard dans le circuit. Nous tenons à vous préciser que le chauffeur ne peut attendre votre venue. Dans ce cas de figure, votre enfant restera dans le bus et sera reconduit à la garderie. Les agents encadrant votre(vos) enfant(s) vous préviendront si une telle situation venait à se produire.

Enfin, chaque année, de nombreux vêtements sont oubliés par les enfants. A ce titre, nous vous invitons à vous manifester auprès des personnels périscolaires pour les récupérer à l'école **au plus tard le 30 septembre**. A défaut, ils seront remis à des associations caritatives. Nous vous invitons en conséquence à bien identifier les vêtements de vos enfants.

Très bonne rentrée à toutes et à tous,

Le Maire,

Rose-Marie BERTAUD



L'Adjointe au Maire aux affaires scolaires

Christèle BOUQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', is written below the name Christèle BOUQUET.